



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Taux

Question écrite n° 7865

Texte de la question

M. Jean-Claude Beauchaud rappelle à M. le ministre du budget que l'enseignement des disciplines sportives reste aujourd'hui la seule forme de loisirs assujettie à une TVA au taux normal de 18,60 p. 100. Cependant, en vertu de l'article 261-4-4-B du code général des impôts, sont exonérées de TVA les cours ou les leçons relevant de l'enseignement scolaire, universitaire, professionnel, artistique ou sportif, dispensés par des personnes physiques qui sont rémunérées directement par leurs élèves. Ainsi, la différence de traitement, au regard de la TVA, entre les charges d'un centre équestre et ses recettes peut être à l'origine de difficultés financières pour ces établissements et, à une époque où la lutte contre le chômage reste une priorité nationale, il semble utile de supprimer de tels freins à l'emploi. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Les activités pratiquées par les centres équestres entrent dans le champ d'application de la TVA. Cela étant, les cours ou leçons relevant de l'enseignement sportif peuvent bénéficier de l'exonération prévue à l'article 261-4-4-b du code général des impôts lorsqu'ils sont dispensés par des personnes physiques rémunérées directement par leurs élèves. En revanche, l'exonération prévue à cet article n'est pas applicable lorsque les leçons sont dispensées avec le concours de personnes salariées. Par ailleurs, l'article 261-7-1-a du même code exonère les organismes sans but lucratif pour les services à caractère sportif qu'ils rendent à leurs membres, dès lors qu'ils sont gérés de manière désintéressée. Compte tenu de ces exonérations, un abaissement du taux de la TVA bénéficierait pour l'essentiel aux centres équestres redevables de la TVA notamment en raison de leur caractère lucratif ou de l'absence de gestion désintéressée. En tout état de cause, une telle mesure ne peut pas être envisagée dans le contexte budgétaire actuel.

Données clés

Auteur : [M. Beauchaud Jean-Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7865

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 3984

Réponse publiée le : 23 mai 1994, page 2602